65749 - Que faire quand le Ramadan coincide avec son congé?

question

Mon problème avec le Ramadan est très difficle. Indien et marié en Inde, je travaille dans un pays arabe où ma sociéte m'oblige à prendre mon congé anuel de 25 jours en Ramadan. J'ai tout tenté pour changer cette date en vain. M'étant marié récemment, je me sens très malheureux à avoir à prnedre mon congé en Ramadan. Je me demande si je suis excusé à ne pas jeûner. Si je m'en abstenais un seul jour du mois, comment le rattraper?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous demandons à Allah le Très-haut de vous rendre les choses aisées. Le malheur que vous éprouvez n'est qu'une obsession inspirée par le diable qui ne rate aucne occasion pour corrompre la foi du croyant ici-bas et dans l'au-delà.Allah le Très-haut dit: « La conversation secrète n'est que [l'œuvre] du Diable pour attrister ceux qui ont cru. » (Coran,58:10) Cheikh Abdourrahman ibn Saady l'explique en ces termes à la page 785: « attrister ceux qui ont cru. »

Le vrai croyant reste capable de vaincre toute tristesse et tout souci grâce à la force de sa foi et sa confiance en son Maître, sa coviction et sa satisfaction de son sort déterminé par Allah.

Frère auteur de la présente question! Vous jouissez d'une grande latitude car Allah vous permet de profiter de la longueur de la nuit pour satisfaire vos besoins auprès de votre famille. Qaunt à la journée, dédiez-la à la lecture du Coran, à la bienfaisance, à des vistes auprès de vos frères, à vous occuper des affaires de la maison et à assister aux séances d'enseignement.C'est ainsi que vous organiserez votre temps et réaliserez des gains parfaits, s'il plait à Allah le Très-haut.

S'y ajoute que vous êtes autorisé à vous amuser avec votre femme sans avoir un rapport intime pourvu que vous soyez sûr de le faire sans tomber d'interdit.Voir la réponse donnée à la question

n° 49614 et la réponse donnée à la question n°20032 .

Vous n’êtes point autorisé à avoir un rapport intime avec votre femme au cours d’une journée du Ramadan. Au contraire, il faut s’en méfier car le mois de Ramadan possède un caractèe sacré qu’il n’est pas permis de violer sans une excuse comme le voyage ou la maladie. Celui qui entretient un rapport intime avec sa femme dans la journée commet un énorme péché qui nécessite un acte expiatoire amplifié. Ceci est déjà expliqué dans les réponses données à la question n° 1672 et à la question n°49750 .

Allah le sait mieux.